



## Bulletin de mise en candidature au poste de président(e)

Les membres professionnels ou émérites en règle de l'ARRQ peuvent soumettre leur candidature ou celle d'un ou plusieurs membres en règle en retournant ce bulletin dûment complété au Comité de mise en candidature, au plus tard le **28 mars 2020**. Un court texte de présentation doit accompagner la candidature.

**Toute candidature au poste de président(e) doit être appuyée par huit (8) membres professionnels ou émérites en règle.** Les appuis aux candidatures peuvent être confirmés par la signature du présent bulletin, par lettre dûment signée ou par courriel.

**Candidature proposée :** \_\_\_\_\_

### Article 9.3 : Éligibilité

Seuls les membres professionnels et les membres émérites en règle sont éligibles comme administrateurs. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Un membre en règle ne peut occuper une fonction d'administrateur de l'Association s'il agit à titre de représentant d'un producteur, s'il est administrateur et/ou actionnaire d'un producteur, avec qui l'Association a conclu ou peut conclure une entente collective ou s'il est membre d'une association de producteurs.

**Déclaration du candidat ou de la candidate :** Je déclare être membre professionnel ou émérite en règle de l'ARRQ, avoir pris connaissance de l'article 9.3 des règlements généraux, en avoir compris la portée et accepte que ma candidature soit présentée à l'assemblée générale.

**Signature du candidat ou de la candidate :** \_\_\_\_\_

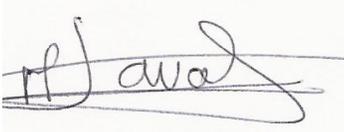
Nom du membre professionnel ou émérite	Signature
1.	
2.	
3.	
4.	
5.	
6.	
7.	
8.	

The logo for the Association des Réalisateur·s et Réalisatrice·s du Québec (ARRQ) features the letters "ARRQ" in a bold, white, sans-serif font, centered within a solid black rectangular background.

—  
ASSOCIATION DES  
RÉALISATEURS  
ET RÉALISATRICES  
DU QUÉBEC

**Note** : Ce bulletin dûment complété et les documents d'appui le cas échéant, doivent être reçus au plus tard le **28 mars 2020** à l'ARRQ : 5154, rue Saint-Hubert, Montréal, Québec, H2J 2Y3, aux soins du Comité de mise en candidature ou par courriel à : [elections@arrq.quebec](mailto:elections@arrq.quebec)

Le comité présentera la liste des candidats admissibles désignés dans les bulletins de présentation valides à l'assemblée générale annuelle.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. Laval", is written over a horizontal line. The signature is fluid and cursive.

---

Marie-France Laval  
Présidente du comité de mise en candidature